

**Procès-verbal de la deuxième Commission Locale de Développement rural**

**Dates** : 10 et 11 mars 2021

Afin de respecter les normes sanitaires en place, la CLDR a été organisée sur deux jours. Les effectifs ont été réunis le 10 mars 2021 et les suppléants, le 11 mars 2021.

Présents : 40 membres de la CLDR

Absents : Trois membres de la CDLR étaient absents.

Excusés : Onze membres de la commission se sont excusés.

Ordre du jour:

1. Mot d’accueil du Président ;

2. Validation du PV de la CLDR du 24 février (envoyé dans les plus brefs délais) ;

3. Présentation d’une première mouture de stratégie ;

4. Première présentation des projets ;

5. Divers.

***Contenu de la CLDR***

1. Mot d’accueil du Président

*Mot de bienvenue du président qui remercie les membres présents et précise qu’un masque de la Ville de Binche est offert à chaque membre.*

1. Validation du PV de la CLDR du 24 février

Le PV est approuvé sans la moindre remarque.

1. Présentation d’une première mouture de stratégie

L’auteur de programme présente les différents enjeux privilégiés par les membres lors de la CLDR précédente. Il mentionne que des enjeux oubliés peuvent bien entendu être repris par la CLDR.



L’auteur de programme présente ensuite 4 défis et 15 objectifs qui ont pu émerger à partir des enjeux sélectionnés.



Les membres sont invités à s’exprimer quant aux différents éléments qui apparaissent dans la présentation.

Des éléments sémantiques sont modifiés avant que le projet « évolutif » soit validé par la CLDR.

1. Première présentation des projets

63 projets issus des rencontres citoyennes et de la première CLDR sont ensuite présentés par l’auteur de programme.

Parmi cette liste, 14 projets ne pouvant entrer dans le programme sont décrit et les raisons de leur écartement expliquées.



Un travail est ensuite entamé en commission pour repréciser ou situer certains projets. Les membres de la commission sont également invités à proposer des projets en fonction des enjeux présentés précédemment.

Les thématiques de la construction et de l’isolation donnent notamment lieu à des échanges



1. Divers

Les démissions de 3 membres sont présentées par le secrétaire et actées par la CLDR.

Le secrétaire précise que le ROI qui passera au conseil communal du 25 mars a été modifié de manière à respecter les modifications de l’arrêté du GW de février 2021.

Les modifications concernent principalement le quorum requis pour valider les décisions de la CLDR qui correspondent désormais à 50% de la partie non politique de la CLDR ; le fait qu’un membre devient démissionnaire d’office s’il n’a pas pris part sur deux ans à minimum 25% des réunions ; le fait qu’effectifs et suppléants ont des droits de vote identique et qu’ils peuvent voter de façon non solidaire.

Dates retenues pour les prochaines CLDR : 29 et 31 mars 2021 à 18h30.